



# AUX ENFANTS DE LA COMMUNES DE CHAMOSON

Chers enfants, chers parents,

L'offre MAGIC PASS est reconduite ! Ce pass permet le ski à des prix imbattables dans environ 30 stations. Il est valable l'hiver 2022/2023 et permet aussi l'accès aux remontées mécaniques en été-automne 2022.

**La commune de Chamoson et Téléovronnaz prennent à leur charge une**

**réduction de CHF 100.- sur l'achat d'un MAGIC PASS pour les ENFANTS** (nés entre 2007 et 2016).

Voici comment procéder :

1. Achetez votre MAGIC PASS sur le site [www.magicpass.ch](http://www.magicpass.ch) (**attention, le prix augmente par paliers**)  
Effectuez le paiement avec votre carte de crédit (Visa ou MasterCard) ou Twint.
2. Imprimez votre confirmation de commande.
3. Rendez-vous au guichet de votre commune de domicile muni de votre confirmation de commande pour bénéficier du **remboursement de CHF 100.- par enfant** né entre 2007 et 2016 (la répartition interne entre les Communes et Téléovronnaz est gérée par les administrations communales).
4. Date limite pour le remboursement : 31.12.2022.

Les parents peuvent également bénéficier d'offres très attractives sur [www.magicpass.ch](http://www.magicpass.ch) (l'abonnement MAGIC PASS a remplacé les abonnements de saison de Téléovronnaz).

Téléovronnaz se tient à votre disposition pour toute question supplémentaire ([info@teleovronnaz.ch](mailto:info@teleovronnaz.ch)).

Nous vous souhaitons d'ores et déjà un bel été-automne 2022 et une bonne saison d'hiver

2022/2023 !

**Téléovronnaz SA avec la commune de Chamoson**